



L'ancien maire de Thenon, Dominique Bousquet, a revêtu le nouveau maire Jean-Luc Blanchard de l'écharpe tricolore, samedi 23 mai 2020, à la salle du marché couvert, assez grande pour recevoir les élus dans le respect des mesures barrières et de distanciation sociale. Les adjoints ont été élus aussi par 14 voix et une abstention : Nicole Dubreuil-Ravidat est 1^{ère} adjointe ; Rolland Moze est 2^e adjoint ; Adeline Goudonnet 3^e adjointe ; Stéphane Greffe est 4^e adjoint.

Lors de l'installation du nouveau conseil municipal, le maire sortant Dominique Bousquet a prononcé quelques mots pour souligner qu'il a "une confiance totale dans la nouvelle équipe, dans leur capacité à s'occuper de cette ville et à continuer ce que l'on avait lancé ensemble. Bon travail et vous savez très bien que mon coeur est encore à Thenon, au-delà de mes fonctions. Nous allons continuer à travailler ensemble mais chacun à sa place. J'espère que je serais encore là pour travailler à vos côtés et vous aider dans vos dossiers. Notamment, celui d'une déchèterie à *plat* qui sera la toute première en Dordogne, pour un montant de 1,2 million".

Le nouveau maire Jean-Luc Blanchard a souligné un certain nombre de dossiers en attente, avec la communauté de communes : l'économie, l'aménagement de l'espace, l'urbanisme avec le PLUI en cours, l'assainissement, les ordures ménagères, le suivi de la nouvelle déchèterie, le tourisme social, etc. Ce sont toutes des compétences liées à la communauté de communes. Avec le Département : le collège et la gestion des routes départementales, l'autonomie des personnes, la solidarité du territoire, la sécurité incendie et bien d'autres encore. Le nouveau maire a lu à ses conseillers la charte de l'élu local (vers 5.50 sur la vidéo en direct sur Ewanews Live - Le vote des adjoints est à revoir à partir de 8.30 mais n'est pas intégral).

- Photo : les élus de la nouvelle équipe autour de Jean-Luc Blanchard, avec l'écharpe tricolore, et accompagnés de l'ancien maire

Article du 2 février 2020 : Thenon, Jean-Luc Blanchard à la tête de l'équipe sortante. La liste de Jean-Luc Blanchard se présente dans la continuité du maire sortant avec "Thenon, ensemble pour un nouveau challenge". Le premier adjoint se présente en tête de liste *(sur la photo : 4e en partant de la gauche au 1er plan)*.

Elu à Thenon depuis 1989, ce retraité du Crédit agricole, âgé de 69 ans, a été adjoint pendant 31 ans. "C'est un vrai challenge. En effet, remplacer un maire sortant, Dominique Bousquet, qui a exercé pendant 37 ans

est un vrai défi que nous relevons avec fierté" dit-il.

Sa liste est sans étiquette politique. Sur les 15 colistiers, 10 élus sortants sont présents. Les cinq nouveaux ont moins de 53 ans. La liste est composée de retraités, salariés, agriculteurs, commerçants et profession libérale.

Parmi les grandes lignes de leur programme : les problèmes d'environnement, le maintien d'une vie associative, sportive, sociale, culturelle et commerciale forte, la réhabilitation de l'école maternelle, l'amélioration de la sécurité routière, la reconstruction de ponts sur la Laurence, les berges de l'étang qui seront consolidées, le développement de l'attractivité du marché, etc.

Thenon : l'écharpe tricolore pour Jean-Luc Blanchard

Écrit par Alain RASSAT - Mis à jour Lundi, 25 Mai 2020 09:18

La liste est composée de Jean-Luc Blanchard, Nicole Dubreuil-Ravidat, Roland Moze, Micheline Bernard, M. Dominique Duchemin, Carine Eymery, Stéphane Greffe, Adeline Goudronnet, Olivier Bernard, Marie-Noëlle Queyroi, Christophe Courtney, Laurence Sauliere, Samuel Drouard, Nadine Stuchfield-Denby et Jérôme Le Bail.

Une grande réunion publique est prévue le mercredi 11 mars à 20h30 à la salle du marché couvert de Thenon.

Une seule liste est annoncée pour l'instant.

A propos de l'installation d'une centrale de bitume à chaud sur la commune, un sujet brûlant évoqué actuellement dans la presse, Jean-Luc Blanchard tient à préciser que "ce projet est porté par la communauté de communes du Terrassonnais-Thenon-Hautefort et non par la commune, et que l'intercommunalité s'engage à répondre aux nuisances, s'il y en avait. De plus, c'est à la préfecture de trancher dans ce dossier en donnant ou pas les autorisations".